

JOURNEE NATIONALE ANFPP du 02.02.2012

Compte-rendu de l'atelier N° 7 Directeurs de Centres

Animé par Colette Lesens et Michel Balzennerie

Rapporteur : Eric Maguin

Rédacteur : Joël Celliez

Un tour de table permet aux Directeurs de se présenter en précisant le type de structure qu'ils dirigent, le profil de l'équipe pédagogique, les formations dispensées (initiales et continues).

Les CFA se répartissent majoritairement en deux types de modèles : associatif paritaire (loi 1901) ou intégré à une chambre de commerce.

Il existe cependant un CFA académique, un CFA municipal et un CFA appartenant à une chambre des métiers.

Pour les équipes pédagogiques une majorité des CFA emploie des Formateurs intermittents (vacataires). Un certain nombre ont des salariés permanents (temps pleins et/ou temps partiels).

La plupart des CFA présents ont mis en place le CQP de Dermo-cosmétique ainsi que de la Formation Continue (à des niveaux variables) avec financement par l'OPCA PL.

Certains centres ont mis en œuvre d'autres formations initiales comme le Bac Pro commerce, le Bac pro SSP, CAP petite enfance.

Le débat est orienté sur trois axes :

- La gestion au quotidien et en particulier celle des ressources humaines.
- La relation avec les partenaires (institutionnels, entreprises, laboratoires avec l'objectif de collecte de Taxe d'Apprentissage).
- La stratégie de développement à moyen et long terme.

Relations avec les partenaires :

Les Directeurs évoquent les difficultés à collecter la taxe d'apprentissage avec un certain nombre d'initiatives qui ont été prises pour optimiser cette collecte :

- Partenariat avec des laboratoires pharmaceutiques que l'on invite à venir présenter leur activité aux jeunes en formation lors de rencontres au CFA
- Ateliers pratiques organisés en journée en partenariat avec les labos.
- Utilisation d'une personne ressource en interne chargée de l'ensemble de l'activité de collecte de la taxe (communication, relance, prospection et collecte).
- Roger Halegouet évoque la possibilité de collecte de taxe d'apprentissage par la branche pharmacie.

Est évoqué également le durcissement des négociations avec les Régions financeurs des CFA :

- Arrêt du versement de subventions d'ajustement.
- Dialogue de gestion permanent pendant toute la durée de la convention.
- Paramètres plus contraignants et rigoureux pour les négociations pour le conventionnement 2012-2016.
- L'apprentissage sans contrat prévu par la loi Cherpion ne peut s'appliquer à la pharmacie vu l'obligation de 24 mois de formation en entreprise pour être diplômé.

Ressources humaines :

- Le statut des formateurs salariés intermittents (vacataires) est évoqué avec la possibilité, dans le secteur de la formation, de proposer des **CDD d'usage**.
- Il est également possible d'utiliser des formateurs ayant le statut d'auto-entrepreneur à la condition de ne pas être le seul client.
- Marie Pierre Gillot évoque les problèmes liés à la sécurité des personnels exposés à des produits dangereux (CMR). Problèmes récurrents présentés par les représentants du personnel en réunion du CHSCT et qui engagent la responsabilité du Directeur.
- L'épineux problème de l'élimination des déchets (les préparations exécutées dans le cadre des séances de TP) est également évoqué avec un partage d'expérience des différents Centres.
- Il est proposé de constituer un groupe de travail composé de Directeurs et de formateurs chargés des enseignements concernés (mise en place de procédures garantissant la sécurité des personnes et l'élimination sécurisée des déchets).

Développement à moyen et long terme :

Roger Halegouet précise que la CPNEFP présente un CQP dermo-cosmétique rénové accessible à tout le personnel avec suppression de la partie dermatologie (CQP cosmétique) Il rappelle également aux Directeurs et Directrices présents qu'il est vital pour l'ANFPP de vendre ses productions dans les centres et que l'ANFPP a besoin des Centres de Formation pour continuer d'exister et d'être force de proposition au niveau national.